

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Alain COQUERAY, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Fouad IDHAMMOU a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Sylvain HAMARD, Catherine REYT a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Nathanaël VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2023_054

OBJET: CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE À PARAY-VIEILLE-POSTE PAR LA SOCIÉTÉ DE POMPES FUNÈBRES O.G.F

Madame Sandrine PISANI-VETTRAINO, Conseillère Municipale déléguée à la Vie économique, expose,

En date du 22 août 2023, la Société de Pompes Funèbres O.G.F sise 31, rue de Cambrai à Paris (75019) a déposé à la Préfecture de l'Essonne, une demande de création d'une chambre funéraire à Paray-Vieille-Poste (Essonne) dans un bâtiment existant au 183 avenue du général de Gaulle.

Conformément à l'article R. 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville doit émettre un avis sur ce projet.

La possibilité de disposer d'une chambre funéraire sur la Ville permettrait d'offrir un choix à la population, qui à ce jour n'existe pas.

L'ouverture du site est prévue mi-novembre et les travaux seront réalisés en une seule phase.

La superficie prévisionnelle est de 76.70 m².

Cette chambre funéraire permettra aux familles de se recueillir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

La première partie du local, destinée au public, est composée d'un hall, de deux salons et d'un WC PMR. Dans la seconde partie, seront installés les locaux techniques. Il est prévu des accès piétonniers et le stationnement existant sur la chaussée reste inchangé. Un règlement intérieur a été établi et fourni par la Société.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Sandrine PISANI-VETTRAINO,

VU l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'avis du Préfet de l'Essonne en date du 22 août 2023, pour la création d'une chambre funéraire sur la commune de Paray-Vieille-Poste,

VU le dossier explicatif fourni contenant les fiches techniques décrivant les locaux destinés au public avec un hall, 2 salons et un WC PMR, des locaux techniques et un accès piétonnier, ci-annexé,

VU le plan de masse ci-annexé,

VU le règlement intérieur dans le dossier descriptif ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, Aménagement et Transition écologique en date du 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la demande de création en date du 10 juillet 2023, d'une chambre funéraire dans un bâtiment existant au 183 avenue du Général de Gaulle à Paray-Vieille-Poste, émise par la Société de Pompes Funèbres O.G.F sise 31, rue de Cambrai à Paris (75019),


Après avoir délibéré par :

24 voix pour

5 voix contre :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

EMET un avis favorable au projet susvisé de création d'une chambre funéraire au 183 avenue du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 
ID : 091-219104791-20230925-DEL_2023_054-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,